



Solvabilité II

Rapport sur la solvabilité et la situation financière



Allianz Benelux

Allianz Benelux SA

Rue de Laeken 35
1000 Bruxelles

TVA: BE 0403258197

Commissaire agréé

PwC Reviseurs d'Entreprises scrl, représentée par Mr Tom Meuleman,
Woluwedal 18 – 1932 Zaventem

La version anglaise de ce rapport a été approuvée par le Conseil d'administration et soumise au régulateur.

Le rapport d'origine est rédigé en anglais et prévaut sur les traductions.

La version française présente un résumé.

Chapitre A : Business et performance

Chapitre B : Système de gouvernance

Chapitre C : Profil de risque

Chapitre D : Valorisation aux fins de la solvabilité

Chapitre E : Fonds propres

Chapitre A : Business et performance

Contexte

Allianz Benelux offre des assurances vie, non-vie et santé dans 3 pays, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Nous offrons une large gamme de produits d'assurances non-vie, santé/vie tant aux particuliers qu'aux entreprises.

Allianz SE, la maison-mère du Groupe Allianz, a son siège social à Munich en Allemagne et revêt la forme légale d'une société européenne (SE). Allianz SE offre des assurances vie, non-vie et santé, des produits d'asset management et des services dans plus de 70 pays avec une prépondérance en Europe. En outre, Allianz SE opère aussi en réassurance et offre, plus particulièrement, une protection en réassurance aux compagnies du Groupe Allianz.

Environnement

Malgré divers soubresauts liés à la nouvelle politique commerciale américaine, fondée sur l'unilatéralisme et le protectionnisme qui ont créé des tensions sur les marchés tant en Europe qu'en Asie, l'économie mondiale a poursuivi sa croissance somme toute assez robuste même si elle a connu des ralentissements au 2^{ième} semestre de l'exercice, et le Benelux s'est inscrit dans cette tendance positive.

Le Brexit a fortement agité les esprits pas seulement dans le landernau politique mais au sein même des entreprises exportatrices vers le Royaume-Uni dont l'instabilité a vu naître une baisse sensible de la demande intérieure et des investissements réalisés dans ce pays.

La valse-hésitation politique liée à cette sortie d'un partenaire important du Benelux n'est pas sans peser sur les échanges entre la cette zone et le Royaume-Uni.

Au sortir de l'exercice sous revue, le Benelux s'en sort néanmoins bien avec une contraction sensible du chômage en Belgique pour atteindre un niveau jamais atteint depuis 1981 (sous la barre des 450.000 allocataires) et avec, pour ainsi dire, le plein emploi aux Pays-Bas et au Luxembourg grâce à des taux de respectivement 3,6% et de 4,9%.

En Belgique, l'assurance n'a pas démerité en 2018 qui fut en définitive un bon cru pour les assureurs belges.

Branche 23 en tête, l'assurance Vie a progressé aussi sous l'effet de la bonne tenue des 2ième et 3ième piliers dans le segment des pensions.

Les assureurs se sont accommodés de la rémanence des taux bas et ne protestent que contre la rigueur des conditions d'accès à une hausse des primes en assurance hospitalisation et contre l'insuffisance des incitants à la souscription d'assurances pensions complémentaires.

Les assureurs belges sont prêts à revoir le cadre légal d'indemnisation des victimes de terrorisme et demandent une flexibilité accrue du marché du travail dans un contexte de raréfaction des profils adéquats.

En 2018, le marché belge a progressé de 1,6 Mia€ en termes de primes et l'encaissement a atteint 28,8 Mia€ en hausse de 5,9% (estimations Assuralia).

Les assurances Non-vie ont cru de 3,4% à 12,5 Mia€ alors que les assurances Vie ont progressé de 8% pour s'établir à 16,3 Mia€.

Les chiffres pour les Pays-Bas ne seront connus qu'en mai 2019.

Performance

Au cours de l'année écoulée, nous avons continué à progresser commercialement en étendant nos réseaux de distribution et en développant de nombreuses initiatives facilitant et simplifiant l'approche commerciale des consommateurs, en veillant à y associer tant nos principaux partenaires que les courtiers.

| Chiffres clé | 2018 | 2017 |
|----------------------|---------------|---------------|
| Primes émises | 2.306.880.149 | 2.276.780.555 |
| Résultats techniques | 188.403.362 | 173.200.364 |
| Resultat net | 154.789.086 | 86.288.641 |

En Belgique, la confiance en Allianz témoignée par les courtiers s'est traduite positivement dans les résultats de l'enquête annuelle basée sur le NPS (Net Promotor Score).

Aux Pays-Bas, puisque les consommateurs se tournent de plus en plus vers des achats en ligne, l'offre d'assurance Particuliers d'Allianz Nederland par ce canal direct est elle aussi en constante augmentation. Le label Allsecur a été développé pour répondre à cette demande croissante. En plus de proposer des assurances Auto traditionnelles, Allsecur a élargi son offre de produits en 2018 avec des assurances Habitation.

Chapitre B : Systeme de gouvernance

Az BeNeLux est une société gérée et contrôlée par 2 organes principaux soumis à un système moniste.

Le Conseil d'administration est le principal organe de contrôle de la société dans lequel un dialogue entre les administrateurs non exécutifs et certains membres du Comité de direction est organisé et tout projet significatif ou toute initiative significative est remis(e) en question, validé(e), suivi(e) et contrôlé(e).

L'organe est informé en permanence, en premier lieu, par ses comités consultatifs et, en second lieu, directement par les membres du Comité de direction et des fonctions de contrôle indépendantes.

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société. Outre l'exercice des pouvoirs et attributions qui lui sont réservés par la loi ou les statuts, le Conseil d'administration a pour mission, d'une part, de définir la stratégie générale de la société ainsi que la politique de risque et, d'autre part, d'exercer une surveillance effective sur les activités et la gestion de la société par le Comité de direction.

Les tâches accomplies par le Comité de direction sont régies par le Règlement d'ordre intérieur. Le Comité de direction est un organe disposant d'un mode de fonctionnement collégial. Toutes les

décisions sont prises par consensus. Le Président du Comité de direction dispose, le cas échéant, d'une voix prépondérante.

La direction effective de la société est confiée au Comité de direction qui exerce collégalement cette responsabilité dans le cadre de la politique générale définie par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit est un des 3 comités consultatifs du Conseil d'administration. Le comité de rémunération est un deuxième comité du Conseil d'administration exclusivement dédié à la gestion de la rémunération des membres du Comité de direction et du personnel de direction. Le Comité des risques est le troisième comité clé.

Az Benelux adhère aux principaux éléments du cadre de gestion des risques défini par le groupe Allianz : promotion d'une culture de la gestion des risques solide, soutenue par une structure de gouvernance des risques robuste ; application cohérente d'un cadre de capital à risque intégré en vue de protéger nos fonds propres et soutenir une gestion efficace du capital ; intégration des considérations en matière de risques et des besoins en capital dans les processus de gestion et de prise de décision via l'attribution des risques et une allocation de capital dans les différents segments d'activité.

Le cadre de gouvernance des risques d'Allianz est basé sur le modèle des trois lignes de défense de Solvabilité II. La première ligne de défense est composée des Business Managers et des Investment/Asset Managers, qui sont responsables en premier lieu des risques et des rendements liés à leurs décisions. La deuxième ligne de défense regroupe des fonctions spécialisées et indépendantes en ce compris les fonctions Risk, Legal & Compliance et Actuarielle. La troisième ligne de défense est assurée par le département d'audit.

La fonction d'audit interne constitue un rouage essentiel du Système de contrôle interne. L'audit interne est une activité indépendante et objective de garantie et de conseil, conçue pour conférer une valeur ajoutée et apporter des améliorations aux activités menées par l'organisation.

Chapitre C : Profil de risque

Allianz a mis en place un cadre global de gestion des risques afin de garder le profil de risque dans les limites de la propension au risque et de promouvoir une culture solide de gestion des risques. Ce cadre est exposé dans l'Allianz Corporate Rules Book. Par ailleurs, Allianz définit les différents types et catégories de risques selon l'Allianz Risk Taxonomy.

Allianz a l'avantage d'être un assureur mixte, ce qui lui permet de tirer profit de la diversification entre les branches Vie et Non-vie.

Le portefeuille d'actifs d'Allianz est composé en utilisant des règles restrictives en matière d'acceptation. La majeure partie des actifs se compose d'instruments à revenu fixe d'excellente qualité. Notez également que le principe directeur de la gestion des risques d'investissement est le principe de la personne prudente (article 132 de la directive Solvabilité II de l'UE) . La répartition stratégique des actifs définit la stratégie d'investissement à long terme pour l'ensemble du portefeuille d'investissement.

Risque de souscription

Le risque de souscription en Non-vie (IARD) est défini comme les pertes financières inattendues dues à l'inadéquation des primes pour les risques de catastrophe et les risques hors catastrophe ou à l'inadéquation des réserves. Le risque des primes est lié aux variations statistiques de l'incidence et de la gravité des sinistres d'une période à l'autre. Il est lié également à l'incidence de catastrophes

naturelles, de désastres d'origine humaine et d'attaques terroristes. Le risque des primes est nettement atténué par le biais de la réassurance, à la fois dans le cadre de traités et à titre facultatif. Le risque terroriste est atténué par les pools nationaux de partage mutuel des pertes en Belgique et aux Pays-Bas.

Le risque de souscription en Vie et Santé est défini comme le risque de pertes financières inattendues en raison de l'inadéquation des réserves ou de l'imprévisibilité de la mortalité, de la longévité, de la morbidité ou des résiliations.

Allianz présente un risque limité de couverture décès, résidant principalement dans l'avenant d'assurance des produits de capitalisation Vie ; par conséquent, les réserves pour la capitalisation contiennent une petite partie des réserves pour la couverture décès. Par conséquent, l'exposition au risque de mortalité est limitée.

Le risque de résiliation résultant des produits de capitalisation vie est limité.

En raison de sa solide position dans le segment des accidents de travail et dans d'autres branches de l'assurance santé, Allianz est très exposée aux risques d'invalidité et de longévité.

Risque du marché

En tant que compagnie d'assurances, Allianz perçoit des primes des clients et les investit dans une variété d'actifs présentant des caractéristiques de liquidité et de durée qui correspondent au profil du passif. Dans ce cadre, Allianz détient différents instruments financiers et instruments non financiers comme de l'immobilier. Les portefeuilles d'investissement garantissent le paiement des sinistres et indemnités futurs des clients. Étant donné que la valeur de marché des portefeuilles d'investissement dépend des marchés financiers volatiles, Allianz est exposée à des risques du marché. Le risque du marché peut par conséquent être défini comme le risque que la valeur nette de l'actif et du passif soit affectée par des variations des prix des actions, des taux d'intérêt sans risque, des spreads de crédit, des taux de change ou des prix de l'immobilier. Notez que le risque de marché peut également résulter du risque de réinvestissement ; toutefois, celui-ci est limité en raison d'une pratique ALM de bonne qualité chez Allianz.

Risque de crédit

Le risque de crédit concerne les pertes supportées lorsqu'une contrepartie, un émetteur ou un débiteur s'avère incapable ou peu susceptible de remplir parfaitement ses obligations de paiement. Le risque de crédit chez Allianz découle des catégories de risques suivantes : obligations, emprunts hypothécaires, réassureur, intermédiaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que des obligations de paiement actuelles ou futures ne puissent être exécutées par Allianz en raison du manque de trésorerie ou d'actifs faciles à convertir en cash. Ce risque résulte d'un décalage entre les flux de trésorerie entrants et sortants. Contrairement aux banques, Allianz n'est pas exposée au run-off soudain et inattendu du passif en raison de la nature stable de son passif d'assurance, tel qu'il est décrit dans les chapitres précédents. Par ailleurs, une grande majorité des investissements d'Allianz est composée d'obligations liquides d'excellente qualité qui constituent une solide réserve de liquidité. Par conséquent, le risque de liquidité n'est pas un risque pertinent pour Allianz.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est composé des risques résultant de l'erreur humaine, de défaillances des processus ou des systèmes et d'événements externes. Par le biais d'une autoévaluation approfondie des risques et du contrôle (RCSA), tous les processus opérationnels dans toute l'organisation sont examinés régulièrement et conduisent à une vue d'ensemble de tous les risques opérationnels importants dont les principaux sont mentionnés dans l'évaluation des risques majeurs (TRA).

Le risque juridique concerne les pertes résultant de poursuites judiciaires avec, comme cas spécifique, le risque de conformité aux règles, défini comme les risques de sanctions imposées par des autorités régulatrices en raison du non-respect des lois, réglementations et dispositions administratives en vigueur. Au-delà des pertes financières directes, cela peut également porter atteinte à la réputation.

Le risque de réputation et le risque de pertes financières résultant d'atteintes à la réputation. Pour identifier les risques d'exploitation, Allianz a mis en place un processus structuré dans lequel nous définissons proactivement les tolérances au risque dans des domaines sensibles. L'évaluation du risque de réputation fait partie intégrante de notre processus d'évaluation des risques majeurs.

Afin de déterminer la sensibilité d'Allianz aux risques décrits ci-dessus, un certain nombre de scénarios de stress sont considérés.

La diversification est la clé de notre modèle d'entreprise. La diversification nous aide à gérer efficacement nos risques en limitant l'impact économique de tout incident individuel. Le degré de réalisation de l'effet de la diversification dépend non seulement de la corrélation entre les catégories de risques mais également du niveau de concentration relatif de ces risques. Par conséquent, notre but est de conserver un profil de risque équilibré sans risques disproportionnés.

Chapitre D : Valorisation aux fins de la solvabilité

La directive Solvabilité II s'applique aux sociétés d'assurance vie et non-vie, ainsi qu'aux sociétés de réassurance établies dans l'Espace économique européen (EEE) ou souhaitant s'y établir.

Les données du bilan en valeur de marché (MVBS) et des fonds propres doivent être collectées à la fois pour les rapports propres à chaque entreprise (Solo) et pour les rapports réglementaires du Groupe.

AZ Benelux n'étant pas considéré comme un groupe, seul un reporting Solo est nécessaire.

Chapitre E : Fonds propres

Le capital constitue la ressource principale d'Allianz pour soutenir ses multiples activités. Cette gestion est liée à la stratégie d'Allianz en matière de risque qui définit la propension au risque pertinente eu égard à la capacité de faire face aux risques et aux objectifs de solvabilité ainsi qu'aux limites de risque (cadre intégré du capital), mettant ainsi en oeuvre la stratégie commerciale d'Allianz. La gestion du capital décrit l'ensemble des activités entreprises par Allianz pour garantir sa capitalisation adéquate.

Capital de solvabilité requis (SCR) et capital minimum requis (MCR)

D'une part, le SCR traduit le niveau de fonds propres que l'entreprise de (ré)assurance doit détenir afin d'absorber des pertes extrêmes. D'autre part, le MCR traduit le niveau des fonds propres sous lequel l'entreprise de (ré)assurance ne peut descendre.

Le SCR pour Az BeNeLux s'élève à EUR 947 millions tandis que le MCR est de EUR 426 millions. Le niveau du SCR conduit à un ratio de solvabilité (Fonds propres/SCR) de 161%.

NB : Les QRTs sont disponibles sur la version du SFCR en anglais.